



PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE  
Section Utilité Publique  
Affaire suivie par Vanessa GALINSKI  
Tél. 03.21.21. 22.28  
Fax. 03.21.21.23.13  
[vanessa.galinski@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:vanessa.galinski@pas-de-calais.gouv.fr)

Arras, le 1 août 2014

À

Monsieur le Directeur de la Direction Régionale, de  
l'Environnement, de l'aménagement et du Logement  
Service Déplacements, Intermodalité, Infrastructures

**OBJET:** Demande de positionnement au cas par cas de l'Autorité environnementale sur les mises en compatibilité du PLU d'AVION et du POS de VIMY

Conformément aux dispositions du code de l'environnement (articles L. 122-4 et R.122-18 notamment) issues du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012, relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement, j'accuse réception de la demande de positionnement au cas par cas de l'Autorité environnementale sur les mises en compatibilité du PLU d'AVION et du POS de VIMY

L'instruction de la procédure d'examen au cas par cas de ce document, est en cours et une décision sera rendue dans le délai requis de 2 mois à compter du 25 juillet 2014.

J'attire votre attention, qu'en application de l'article R122-18 du code de l'environnement, l'absence de réponse à votre demande dans le délai imparti, vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Pour le Préfet,  
Le Directeur des Affaires Générales par  
Intérim



Vincent LECOMTE